

trines humaines en y faisant couler le sentiment d'une profonde sécurité.

Ai-je besoin de dire que votre bienveillance à l'égard de cette université et votre visible sympathie pour toutes nos oeuvres nous font augurer beaucoup de votre séjour au Canada ?

Votre grande expérience sociale et politique, la noblesse héréditaire de vos sentiments, comme l'élévation et la largeur de vos vues, nous sont connues. Et elles nous donnent une sûre garantie que, dans l'exercice de vos nouvelles fonctions, vous aurez à coeur de cimenter en toutes circonstances l'union des âmes appelées à former la nation canadienne toujours loyale et toujours fidèle.

A ces sentiments et à ces vœux, trop faiblement exprimés, mais très sincères, Votre Excellence nous permettra d'ajouter un dernier mot. Nous voulons exprimer à sa gracieuse et noble compagne nos hommages de vénération et les souhaits que nous formons pour son bonheur sur cette terre canadienne, heureuse de la revoir encore, charmante et jeune, comme aux jours où son illustre père y exerçait les prérogatives royales.

A PROPOS DU "TRENTAIN GREGORIEN"

SOUVENT la Sacrée Congrégation des Indulgences a été consultée au sujet du *Trentain grégorien*. Les derniers décrets sont de 1884, 1888 et 1889. En voici l'analyse.

La confiance des fidèles en la spéciale efficacité de la célébration des trente messes, vulgairement appelées grégoriennes, pour obtenir la délivrance des âmes du purgatoire de la bienveillante acceptation de la divine miséricorde, est-elle pieuse et